



MAIRIE D'ARGILLIERS

 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
 D013-2023
Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 7
- votants : 9
- absents : 4

Date de convocation :

08/03/2023

Date d'affichage :

08/03/2023

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER,

Absents excusés : M. Christian BONNET ; M. Jean-Philippe VALENTIN ; Mme Solveig De CORNEILLAN, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER ; M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : Mme Sidonie REYNIER,

Objet : Création de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial (*le cas échéant*).

Compte tenu du tableau des agents promouvables en 2023 - avancement de grade catégorie C, il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à raison de 35/35ème pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des écoles à compter du 26.02.2023.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire.

Cet emploi sera pourvu par un agent relevant de la catégorie C de la filière Technique du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° D024-2022 en date du 13.04.2022,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité social territorial réuni en date du 31.03.2022, *ratios promus/promouvables*,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du service,

**DECIDE**

Article 1 : De créer l'emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet de catégorie C à compter du 26.02.2023.

Article 2 : De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 26.02.2023 :

SERVICES TECHNIQUES					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint Technique	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	1	1	TC
Agent polyvalent des services administratifs	Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TNC

SERVICE ECOLE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint Technique fonction d'ATSEM	Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Agent polyvalent des écoles	Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} classe	C	0	1	TC



MAIRIE D'ARGILLIERS

Envoyé en préfecture le 21/03/2023 021/223

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Affiché le

ID : 030-213000136-20230315-D013_2023-DE

DELIBERATION
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D013-2023

Article 3 : D'autoriser le Maire à recruter un agent par voie statutaire ou, à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents.

Article 4 : Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 5 : Que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Secrétaire,

Sidonie REYNIER



Le Maire,

Laurent BOUCARUT



Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Affiché le

ID : 030-213000136-20230315-D013_2023-DE